L'ÉGLISE DE FRANCE,

ASSEMBLÉE EN CONCILE NATIONAL,

A NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE

LE PAPE PIE VI.

TRÈS-SAINT PÈRE,

DÉJA quelques-uns d'entre nous vous ont instruit du triste et douloureux état de l'église de France. Ils ne vous ont point laissé ignorer combien il étoit instant pour nous de nous réunir en un concile national, pour aviser aux moyens de remédier à ce malheur. Nous voici enfin réunis des diverses parties de la république, la plupart n'étant que depuis peu sortis des cachots et des fers, et tous disposés à braver les mêmes dangers, à souffrir les mêmes tourmens, et même de plus grands encore, si l'intérêt de la religion catholique que nous professons, le demande.

Assemblés *au nom de Jésus-Christ*, nous avons commencé nos travaux par une profession solemnelle de la foi catholique, apostolique et romaine. Et, loin de laisser subsister la moindre ombre de division entre le chef de l'église universelle et nous, nous n'avons rien eu de plus pressé que de travailler à ce que, *n'étant tous qu'un seul corps*, comme nous le dit l'apôtre, nous ne *fussions aussi qu'un seul esprit*, et qu'il n'y eût point de schisme parmi nous.

De-là nous avons jugé que nous avions deux principaux devoirs à remplir incessamment, le premier de porter devant vous, très-saint père, l'hommage de nos cœurs qui vous sont très-sincèrement dévoués; le second d'offrir à ceux de nos confrères qui se tiennent éloignés de nous, des cœurs remplis de la charité évangélique, et de leur ouvrir des bras prêts à donner et à recevoir les tendres embrassemens d'une sainte fraternité. Par la lettre que nous leur avons adressée et que nous joignons ici, vous verrez avec quelle sincère affection, avec quel brûlant amour de la paix nous avons rempli ce dernier devoir.

Mais cette paix, l'objet de tous nos vœux, nous ne pouvons y compter que foiblement, si votre rare piété et votre grande sagesse, très-saint père, ne nous en facilitent les moyens : et combien ce saint ministère de pacificateur ne convient-il pas au vigilant modérateur de l'église du *prince de la paix!* Nous ajouterons: (Permettez-nous, en parlant au successeur de Pierre, d'user de la même franchise avec laquelle Paul parla à Pierre lui-même.) Nous ajouterons donc, et le respect qui doit sans cesse accompagner votre nom auguste, et l'intérêt, comme la gloire de notre sainte religion, vous font un devoir d'arrêter, au plutôt, l'horrible fléau qui, depuis long-temps, ravage l'église de France, et de mettre à ses fureurs un terme qu'attendent avec impatience tous les catholiques qui sont restés fidèles dans nos contrées; car pourquoi, par une coupable timidité, garderions-nous le silence sur une chose qui, depuis quelques années, a frappé toutes les oreilles, et qui ne se trouve, hélas!



que trop souvent dans toutes les bouches ? Nous dirons donc, très-saint père, ce qui est vrai ; et ce qu'il seroit très-dangereux pour l'église catholique de ne pas vous faire connoître. En France on colporte, les uns deux, les autres trois ; quelques-uns même sept *brefs* inscrits de votre nom. Ces *brefs*, nous le disons hautement, ou ne sont nullement sortis de vos mains, ou, comme le disoit autrefois le célèbre évêque de Chartres au pape Paschal second, *ne sont que des lettres furtives, que la ruse et le mensonge ont surprises à votre religion et marquées du sceau apostolique.* De mille preuves que nous en pourrions donner, nous n'en citerons qu'une : c'est votre *bref*, donné à Rome le 5 juillet 1796, que vous avez envoyé aux administrateurs de notre république, et qui est maintenant répandu dans toute la France.

Et cependant, à l'occasion de ces prétendus *brefs*, combien n'avons-nous pas vu, et ne voyons-nous pas encore chaque jour naître de haines, de querelles et de scandales ! Que de guerres civiles ont désolé nos départemens ! que de vertueux prêtres, dans le moment même où ils célébroient les saints mystères, ont été violemment arrachés des autels, éprouvés par les plus affreux supplices, et livrés enfin à la mort la plus cruelle ! que de milliers d'hommes et de femmes, égorgés comme de vils animaux, ont péri de la manière la plus barbare ! Et ces atrocités, ô très-saint père, ô vous que nous reconnoissons, que nous proclamons le plus doux des hommes ; et ces atrocités !... Notre cœur se révolte à l'idée de retracer ici et de mettre sous vos yeux de si monstrueux blasphêmes !

Toutefois la calomnie ne s'arrête point encore là ; devenue plus animée, plus forte par les mutuelles dissentions des catholiques, l'impiété a poussé son audace jusqu'à soutenir que le culte catholique est incompatible avec un gouvernement républicain et libre. Cette assertion calomnieuse, nous l'avons combattue avec les argumens les plus invincibles, et néanmoins il se trouve encore parmi nous bien des hommes qui, dans la fausse persuasion que les maux qui affligent la société civile, ont leur source dans la religion de Jésus-Christ, paroissent adopter cette horrible calomnie, et demandent à grands cris que le catholicisme, comme le plus terrible ennemi du genre humain, soit arraché, soit entièrement extirpé du sein de l'empire français.

Enfin plusieurs touchés, scandalisés par une division si violente et si opiniâtre de la part de quelques ministres de Jésus-Christ, ne veulent recourir, ni aux uns ni aux autres, s'abstiennent, eux et leurs familles, de tous les sacremens de la religion, et s'interdisent l'entrée même de toute église; de-là la plus déplorable corruption des mœurs; de-là ce coupable oubli de la doctrine et de la morale catholique qui s'accroît chaque jour ; de-là plusieurs se déterminent à passer leur vie dans cet état monstrueux, que l'on appelle *indifférentisme*, ou bien ils se fabriquent, et ils professent ouvertement une sorte de religion purement humaine, qui rejette toute révélation, qui se montre ennemie déclarée de tous nos dogmes et de tous nos mystères, et cette religion nouvelle, ils soutiennent, et de vive voix et par écrit, qu'elle est bien plus pure, bien plus excellente que notre religion céleste ;

et il n'est pas d'efforts qu'ils ne fassent pour porter tous leurs concitoyens à l'embrasser.

Voilà, très-saint père, un tableau imparfait, une esquisse encore bien foible des maux qui désolent notre église; nous sommes bien sûrs que votre cœur paternel en est vivement ému; nous ne sommes pas moins persuadés qu'il n'est presqu'aucun de ces maux auquel vous ne puissiez remédier; et, puisque vous le pouvez, la haute opinion que nous avons de votre charité et de votre sollicitude paternelle, ne nous permet pas de douter que vous ne le fassiez incessamment.

Sans doute vous n'en serez point détourné par ces rapports faux et horribles que l'on a faits contre nous à votre *sainteté*. Votre extrême sagesse n'a pu vous permettre d'ajouter foi aux discours empoisonnés de nos ennemis: comme le disoit autrefois, Yves deChartres, au pape Paschal II: *Jamais, non jamais, nous n'avons ni lu ni entendu que le saint siége ait été dans l'usage, sur la délation d'une personne, quelqu'éminente qu'elle fût, de porter un jugement contre un absent, sans l'avoir ni entendu ni appelé. La raison*, écrivoit Saint Bernard, au pape Eugène, *la raison ne le veut pas ainsi, l'antiquité ne l'a jamais voulu, et l'autorité s'y oppose*; quel est cependant celui de nous dont on ne puisse dire avec le même S. Bernard? *Il est puni pour un grand crime, lui qui n'en a avoué aucun, qui n'est convaincu d'aucun.* Quel est celui d'entre nous qui ne puisse s'appliquer ce que crioit, au pape Innocent II, Albéron, archevêque de Trèves? *Les forces que vous m'ôtez, vous vous les ôtez à vous-même; le mépris que vous appelez sur moi, mon avilissement au-*

quel vous travaillez, ils retombent sur vous-mêmes.

Il est donc de la justice, il est de la piété, il importe à nos adversaires, nous le dirons avec confiance, très-saint père, il est même de votre intérêt que l'on remédie à de si grands maux, que l'on fasse cesser entièrement au milieu de nous ces funestes divisions, que l'on délivre enfin l'église de Jésus-Christ de ces désolans scandales ; il ne sera donc pas *nécessaire de descendre en Egypte pour s'assurer de secours, il suffira de recourir de vous, à vous-même, et d'attendre du soulagement de la même main, dont nous nous plaignons qu'est venue notre oppression.*

Et en effet de quel crime nous accuse-t-on? De ne pas vous conserver le respect qui vous est dû, de vous refuser l'obéissance qui nous est commandée. Dieu! combien ils se trompent, ou combien ils veulent tromper ceux-là qui se permettent de semblables inculpations! Les hommages dûs à vos augustes qualités, le respect qu'exige votre éminente dignité, seroient méconnus par nous qui, depuis sept ans, défendons de toutes nos forces, contre des hommes menteurs et impies, la sainte, la suréminente dignité du successeur de S. Pierre ; l'obéissance canonique vous seroit refusée par des évêques dont chacun n'a point été plutôt légitimement élu et canoniquement institué, qu'il a mis au premier rang de ses devoirs celui de vous transmettre le témoignage de sa foi, de son amour, de son respect et de sa soumission.

On nous accuse devant vous, très-saint père; mais qu'avons-nous donc fait? Rien, notre conscience nous l'atteste, et la postérité le répétera;

non, rien que ce que nous commandoient rigoureusement, et les intérêts de notre religion, et ceux de notre patrie ; que de maux, que de crimes, hélas! l'on eût pu éviter, si, dès le commencement, tous eussent entendu, tous eussent mis en pratique ce que vous leur criez dans votre bref que nous venons de citer : « C'est, » y dites-vous, un dogme catholique que l'établissement des gouvernemens est l'ouvrage de » la sagesse divine, qui a voulu par-là nous » préserver du désordre et du chaos auxquels » nous aurions été livrés, et empêcher que les » peuples ne soient balotés çà et là comme un » vaisseau battu par les flots; ainsi Saint Paul » parlant, non de chaque prince en particulier, » mais des gouvernemens en général, nous dit » qu'il n'y a pas de puissance qui ne vienne de » Dieu, et que résister à la puissance, c'est résister » à l'ordre que Dieu a établi ».

Scrupuleusement attachés à cette morale évangélique, nous n'avons pu ne pas prêter, en 1791, le serment que nous prescrivoit la loi, et que nous commandoit la charité. En effet, en le refusant, dans quel péril ne mettions-nous pas, et notre salut, et le salut de nos concitoyens? Par ce refus, le ministère sacerdotal étoit totalement anéanti dans la France; tous les fidèles se trouvoient généralement privés de tous les secours de l'église; ce n'est pas tout : quelques hommes avoient formé le projet impie d'exclure entièrement de la France le catholicisme. En obéissant, en nous soumettant aux lois, nous avons déjoué ce projet infernal, et nous avons réussi à conserver au milieu de nous la foi de Jésus-Christ dans toute son intégrité, dans toute

sa pureté ; et voilà notre crime ; voilà le crime pour lequel des hommes cruellement égarés ont fait couler le sang de nos frères.

Si, durant le feu de cette persécution, dont les annales de l'église n'offrent point d'exemple, quelques prêtres, quelques évêques mêmes, *hommes*, hélas! *foibles dans la foi*, ont été engloutis par les flots impétueux de cette mer écumante d'impiété ; que de larmes amères n'avons-nous pas données à leur chûte! Et quelle source intarissable de douleur ne sera point pour nous, le reste de nos jours, ce scandale désolant? Mais leur crime, dont il n'est pas un de nous qui n'ait horreur, qui seroit assez injuste, qui seroit assez audacieux pour nous l'imputer? Réunissant aujourd'hui nos prières et nos soins, nous travaillons tous avec une égale ardeur à remédier aux atteintes que cet affreux scandale a pu porter, soit à la religion de Jésus-Christ, soit au salut de nos concitoyens.

Daignez, très-saint père, nous seconder dans une œuvre aussi sainte : plein de bonté et de sagesse, ne laissez point durer plus long-temps nos maux, nos maux dont il n'est presque pas un auquel il ne soit dans votre pouvoir de remédier prochainement. *Dites seulement une parole*, et une multitude immense de catholiques se sentiront soulagés d'un poids accablant. Nous sommes bien sûrs que, depuis long-temps, c'est là l'objet de vos vœux. Faites donc qu'enfin nous cessions de gémir, et vous-même vous y trouverez une douce consolation ; car, nous le savons, les chagrins qui nous consument, vous en êtes aussi dévoré : parlez donc, parce que vos frères et vos enfans vous écoutent ; parlez, et bientôt notre

sainte religion jouira de son antique gloire, l'église de Jésus-Christ de la concorde qui fait son bonheur, la république française de la paix que nous desirons tous, et peut-être l'Europe entière de la tranquillité, après laquelle elle soupire; parlez, et, oubliant nos maux passés, pères, frères et enfans, tous, nous nous croirons au sein du bonheur.

Plût à Dieu que votre âge et les grandes affaires qui vous occupent, vous permissent d'honorer de votre présence notre concile, et de vous trouver à nos saints travaux pour en être l'ame et le modérateur! Ciel! de quelle joie se sentiroient pénétrés tous nos cœurs à la vue du père le plus révéré et le plus aimé! Accordez du moins votre bénédiction paternelle et apostolique à des ministres de Jésus-Christ, qui, tous, les mains levées au ciel, et d'un cœur unanime, conjurent ardemment Dieu, notre père tout-puissant, de veiller sur votre santé et sur votre bonheur, et de conserver long-temps à son église un pontife qui fait son ornement, et à ses enfans un père qui fait leur consolation et leur appui. Ce sont les vœux de l'église de France, ce sont les desirs les plus ardens et l'attente la plus vive,

TRÈS-SAINT PÈRE,

De vos très-humbles, très-obéissans, et très-dévoués frères et fils, les évêques et prêtres assemblés en Concile,

† LECOZ, Evêque métropolitain de Rennes, *Président le Concile National de l'Eglise de France.* LANJUINAIS, PONSIGNON, WARENGHEM, GRAPPIN, CLAUSSE, LECHESNE, *Secrétaires du Concile.*

Paris, 25 août 1797.

ECCLESIA GALLICANA

Congregata in Concilium, beatissimo patri nostro, Pio VI, Pontifici maximo, æternam in Christo Jesu domino nostro salutem.

Sanctissime Pater,

Quidam ex nostris de fædo ac dolendo gallicanæ ecclesiæ statu certiorem te jam fecerunt. Cui quidem malo remedii aliquid ut fieret, quanta nobis nationalem in synodum coeundi necessitas instaret, tu ne ignorares curaverunt. Ecce nos tandem diversis è reipublicæ partibus in unum convenimus, è carceribus, è catenis haud pridem plerique elapsi, omnesque, si religionis catholicæ nostræ ratio iterùm id postulat, eadem pericula, eadem tormenta, vel etiam majora adire jam parati.

Congregatis nobis in nomine Christi, et factâ solemniter catholicæ, apostolicæ, et romanæ religionis ac fidei professione, nihil antiquiùs omninò est quàm ut *unius corporis*, quod nos esse omnes inclamat apostolus, *unus sit spiritus*, *nec ulla sint in nobis schismata*, nedùm vel minimæ cum totius ecclesiæ capite dissentionis suspicio. Undè duo nobis quamprimùm agenda decrevimus, scilicet ut ad te, beatissime pater, devotissima corda sursùm tolleremus, et dissentientibus à nobis fratribus plenos evangelicæ caritatis animos atque extensa fraternos in amplexus brachia panderemus. Quodquidem posteriùs quanto animorum affectu, quanto sanctæ pacis studio à nobis provisum fuerit, declarabit tibi, quam hîc subjungimus, missa ad illos epistola nostra.

Hujus autem, quam votis omnibus expetimus, pacis ineundæ spes vix ulla affulget, nisi tu, beatissime pater, accedas conciliator maximè pius ac sapiens : et hoc sanctum vigilantissimo *principis pacis* ecclesiæ moderatori quantopere competit ministerium ! Quin imò (liceat nobis eâdem Petri successorem libertate alloqui quâ Petrum ipsum Paulus est allocutus) quin imò quæ tetra gallicanam ecclesiam lues jam dudum depascitur, hanc sistendi, huic optatissimum omnibus apud nos fidelibus catholicis finem afferre te jubent cùm indivisa sacratissimi nominis tui reverentia, tùm religionis ipsius res et gloria. Quid enim hîc malè timidi taceamus quod ad aures omnium jam plures annos pervenit, quod in ore omnium, eheu ! frequentissimum est ? Dicemus ergo, beatissime pater, quod verum est, et quod te non audire catholicæ ecclesiæ periculosissimum esset. In galliis circumferunt tuo nomine inscripta, alii duo, alii tria, septem etiam nonnulli *brevia*, de quibus quidem id nos pronuntiamus, vel à te omninò profecta non esse, vel, ut ad Paschalem II, papam, clarissimus olim Carnutensis scribebat episcopus, *litteras caractere apostolico signatas, furtivas esse, et suggestione fallaci subreptas.* Cujus autem rei cum sexcenta à nobis dari possent argumenta, tum illud unum afferemus, datum scilicet Romæ, die v. julii anni 1796 *Breve* tuum quod ad nostræ reipublicæ administratores missum jam totam per Galliam divulgatum est.

Hinc tamen quàm immensa odiorum, simultatum, ac scandalorum seges exorta est, atque in dies exoritur ! hinc quanta bellorum civilium strages ! hinc quàm multi sacerdotes, dùm ipsa etiam sacra peragerent, ab altaribus vi magnâ

abstracti, variis tentati suppliciis ac morti demùm dati sunt crudelissimæ! hinc quàm multa virorum ac mulierum millia, more animalium cæsa ac trucidata periêre! et hæc nefanda, sanctissime pater, ô tu quem omnium hominum longè mansuetissimum esse cognoscimus ac prædicamus, et hœc nefanda.... Detestandas adeò blasphemias hîc referre tuosque ob oculos ponere horrescit animus.

Nec tamen calumniandi hîc finis: mutuis catholicorum dissidiis acrior ac fortior impietas eò devenit, ut cum republicâ catholicam religionem stare non posse audaciùs pronuntiet. Quod etsi invictissimis argumentorum momentis impugnavimus, non desunt tamen homines non pauci qui è religione Christi, tanquam ex fonte uberrimo, civilem in societatem tanta mala redundare cùm falsò persuasum habeant, horrendæ huic impiorum calumniæ assentiri videantur, adeòque *catholicismum*, tanquam humano generi infensissimum, ex omnibus imperii gallicani visceribus extirpandum ac radicitùs evellendum esse clamitent.

Quid plura? Permulti quos movet atque offendit tam acris, tam pertinax Christi ministrorum dissentio, nec his nec illis uti sustinent, ab omnibus sacræ religionis sacramentis se suosque amovent, ab ipso etiam ecclesiæ ingressu accuratiùs abstinent; inde lugenda omninò morum corruptela; inde major in dies doctrinæ ac disciplinæ catholicæ oblivio; inde quam plurimi in luctuoso, quem *indifferentismum* vocant, statu vitam degunt, vel humanam quamdam religionis formam ab omni revelatione alienam, ab omnibus dogmatibus nostris ac ministeriis abhorrentem, sibi effingunt ac profitentur; quam et divinâ

nostrâ religione multò puriorem excellentioremque cùm voce tùm scriptis prædicant, atque, ut cives omnes amplectentur, nihil inausum atque intentatum relinquunt.

Habes, sanctissime pater, levem ac breviùs adumbratam malorum nostrorum speciem : paternumque tuum animum maximè his commoveri pro certo habemus : his etiam prope omnibus mederi te posse nobis persuasissimum est : et, cùm possis, quin citò medearis, quæ de tuâ singulari pietate ac paternâ sollicitudine nostra opinio est, dubitare haud possumus.

Non erunt sanè impedimento quæ falsa et horrenda adversùm nos apud te circumstrepuerunt. Pro summâ tuâ sapientiâ venenatis inimicorum nostrorum sermonibus fidem adhibere haud potuisti. *Consuetudinem enim apostolicæ sedis*, ut aiebat olim ad Paschalem II. Yvo Carnutensis, *hactenùs fuisse nec legimus nec audivimus, ut ad delationem unius personæ, quamlibet splendidæ, sententia daretur in absentem, qui nec auditus, nec vocatus fuerat. Non hæc ratio habet, non antiquitas habuit, non consentit autoritas*, ad Eugenium papam scribebat divus Bernardus. Quis tamen nostrûm est de quo dici cum eodem non possit : *Grandis criminis luit pœnas, nullum confessus, nullius convictus?* Quis nostrûm etiam est qui non possit illud idem usurpare quod ad Innocentium II. Clamabat Trevirensis archiepiscopus Alberonius : *Vires quas mihi subtrahitis, vobis minuitis, et contemptus meus, ac dejectio mea redondant in vos?* Est igitur justitiæ, est pietatis, nostrorum interest adversariorum, confidenter dicemus, beatissime pater, tuâ etiam interest his tantis adhiberi remedium malis, has tolli p.-

nitùs è medio nostrûm dissentiones, his tandem purgari ecclesiam christi scandalis. Non ergo necesse erit *descendere in Egyptum propter auxilium*, *sed ab ipso ad ipsum confugere*, *et inde expectare levamen*, *unde nos conquerimur accepisse gravamen*. (Yvo Carnut).

Et verò quid nobis criminis objicitur? Nos debitam tibi reverentiam denegare, nos justam obedientiam detrectare: Proh! quantùm errant, aut quantùm in errorem conantur inducere qui talia commentantur! Nos eximiis tuis virtutibus, nos præcellenti tuæ dignitati debitum honorem non solvere, qui septem ab hinc annis adversùs fallaces ac impios homines, sacram ac supereminentem Petri successoris dignitatem totis tuemur viribus! Nos canonicum tibi obsequium non exhibere, quorum unusquisque, statim atque fuit ritè electus et canonicè institutus, id primùm sibi incumbere judicavit ut fidei, amoris, reverentiæ et obsequii testimonium tibi transmitteret!

In culpam nos vocant apud te, beatissime pater. Quid ergo egimus? Nihil omninò (et hoc nostra nobis testatur conscientia, et ipsa aliquando testabitur posteritas) nihil omninò nisi quod a nobis fieri enixius jubebat et religionis nostræ res et patriæ. Quanta mala, quot et quanta, eheu! vitari potuissent crimina, si ab ipso exordio, quod à te in *brevi* suprà citato inclamatum est, ab omnibus auditum fuisset et observatum: dogma scilicet catholicum est divinæ sapientiæ opus esse quòd principatus sint, ne omnia casu ac temerè ferantur, populis hinc inde circum actis; unde Paulus, non de singulis principibus, sed de re ipsâ loquens, dicit: *Non est potestas*, *nisi à Deo.... qui resistit potestati*, *Dei ordinationi resistit.*

Evangelicæ huic doctrinæ fideliter inhærentes, quod lex præscribebat et ipsa imperabat caritas obsequii nostri sacramentum, anno 1791, non præstare non potuimus. Quod quidem si à nobis detrectatum fuisset, quanto in discrimine versata esset nostra et civium nostrorum salus! Sublato enim penitùs sacerdotum ministerio, omnia omnibus et singulis defuissent sanctissimæ ecclesiæ auxilia. Insuper hæc nonnullis erat impia mens ut *catholicismus* è Gallia prorsùs eliminaretur. Huic tanto malo securim injecimus parendo et obtemperando; atque ità factum est ut illæsa et inconcussa apud nos remaneret sanctissima Christi fides; et hoc nobis crimini est, et hanc causam invenerunt decepti crudelem in modum homines, cur fratrum nostrorum sanguinem effunderent!

Si, dùm tanta illa flagraret persecutio, quantam anteà deferbuisse nulla testantur ecclesiæ monumenta, quidam præsbyteri, quidam etiam episcopi, modicæ, eheu! fidei, æstuantibus furentis undequàque impietatis fluctibus submersi sunt, quàm multis lapsos, quàm amaris lacrymis prosecuti sumus! et quantum inde per reliquum vitæ tempus dolorem hauriemus! Illorum verò criminis, à quo nullus nostrûm non abhorret, in partem nos vocare quis audeat? Coadunatis nunc precibus ac studiis, in id omnes summopere tendimus, ut ex tam luctuoso scandalo si quid damni ceperit vel Christi religio, vel civium nostrorum salus, id quantociùs resarciatur.

Tam sancto in opere adjuva nos, beatissime pater, cùm optimus sis atque maximè æquus, tu mala nostra, quibus prope omnibus proximum admoveri solatium penes te est, durare

ulteriùs non patiaris. *Dic tantùm verbo*, et immensa catholicorum multitudo onere gravissimo levabitur. Id tibi in votis jam diù esse certiores sumus. Fac igitur ut mærere tandem desinamus; et tibimet ipsi non nihil adferes levaminis: quibus enim luctibus nos laboramus, his te etiam gravari non ignoramus. Loquere igitur, quia audiunt et fratres et filii tui. Loquere, nec mora; sanctæ religioni honor, ecclesiæ concordia, reipublicæ gallicanæ pax, toti forsan Europæ tranquillitas superveniet. Loquere, et malorum obliti, beatos nos et pater et fratres simul et filii confitebimur.

Utinam per ætatem ac gravissima tua negotia tibi liceret hanc nostram synodum tuâ præsentiâ cohonestare, et nostris interesse sanctis laboribus dux ipse ac moderator! Proh! quanto lætitiæ sensu ad reverendissimi atque amantissimi patris aspectum omnia nostrum exultarent corda! Paternam saltem et apostolicam nobis benedictionem impertire, qui sublatis ad cœlum manibus, et consonis omninò cordibus Deum patrem omnipotentem enixiùs deprecamur, ut te longos per annos incolumen servet ac felicem; hæc sunt gallicanæ ecclesiæ vota, hæc ardentiùs optant et expetunt,

Beatissime Pater, Sanctitatis tuæ, humillimi, obedientissimi ac devotissimi fratres et filii, Episcopi, et Presbyteri, in Concilium congregati Parisiis, die 15 Augusti, anno Christi 1797, etc.

Datum Parisiis, 25 August. an. 1797.

De l'Imprimerie-Librairie Chrétienne, rue St.-Jacques, N°s. 278 et 279.